Régulons nos méthodes pédagogiques : la complémentarité des informations formelles et informelles

Une bonne façon de réguler ses méthodes pédagogiques est de considérer l'appréciation des personnes étudiantes. Cette pratique est nommée, dans la littérature, comme étant l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE). Selon Rege-Colet et Berthiaume (2015), « L'EEE est avant tout une démarche qui permet aux étudiants d'exprimer un avis sur leur expérience d'apprentissage » (p. 77).

Ces auteurs distinguent 2 formes d'EEE:

- « La première vise à contrôler la prestation des enseignants, notamment à des fins de promotion ou de renouvellement de contrats. Elle est couramment nommée "évaluation administrative" ou "évaluation institutionnelle" (p. 77).
- «La seconde vise avant tout à permettre aux enseignants de se développer professionnellement. On la nomme généralement "évaluation formative" (p. 77).

Dans cette ressource, c'est **l'évaluation formative** qui est abordée. "L'EEE formative peut être décrite comme une démarche systématique de récolte de données qui permet à un enseignant de comprendre le lien entre son enseignement et l'apprentissage de ses étudiants" (p. 77).

Les informations recueillies peuvent être de nature formelle ou informelle.

Informations formelles: il s'agit ainsi d'une collecte qui est planifiée et instrumentée, donc réfléchie judicieusement et mise en œuvre sur la base d'instruments. Cela peut être fait à l'écrit, comme avec un questionnaire structuré, ou à l'oral, par l'entremise d'un focus group animé par une personne externe et basé sur un canevas d'entrevue.

Informations informelles: contrairement au recueil d'informations formelles, les informations informelles sur l'enseignement sont recueillies de façon plus intuitive et spontanée. Par exemple, cela peut être fait par un échange informel et quelques questions (écrites ou orales) aux étudiants à la fin d'un cours ou d'un module dans le but de recueillir leur perception et leur appréciation.

Ces informations peuvent contribuer à la régulation de l'enseignant et même au développement professionnel des enseignants, puisqu'elles permettent :

- De "récolter des informations auprès de ses étudiants pour améliorer ses compétences en enseignement" (p. 77)
- De "comprendre comment leur enseignement est perçu par les étudiants" (p. 77)
- De "développer leurs compétences et connaissances pour s'adapter à un nouveau public" (p. 77)
- De "tester les effets d'innovations pédagogiques sur l'apprentissage de leurs étudiants" (p. 77).

Référence:

Rege-Colet, N. et Berthiaume, D. (2015). La pédagogique de l'enseignement supérieur : repères théoriques et applications pratiques. Tome 2 : Se développer au titre d'enseignant. Berne, Suisse : Peter Lang, Éditions scientifiques internationales.





